

## Recommandation 1790 (2007)<sup>1</sup>

# La situation des femmes dans le Caucase du Sud

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire rappelle sa [Résolution 1544 \(2007\)](#) sur la situation des femmes dans le Caucase du Sud.
2. Elle se félicite des programmes d'assistance et de coopération avec les pays du Caucase du Sud.
3. Elle demande au Comité des Ministres de continuer ses efforts de coopération dans les pays du Caucase du Sud, tout en tenant compte d'une approche «sexospécifique» dans la gestion des problèmes rencontrés.
4. Elle demande à cet égard au Comité des Ministres de considérer l'égalité entre les femmes et les hommes comme l'une des conditions fondamentales pour l'établissement d'une démocratie.
5. En particulier, en ce qui concerne la réforme des prisons, elle demande au Comité des Ministres de veiller à ce qu'en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie les politiques pénitentiaires et pénales soient modifiées de façon à garantir une application plus efficace et plus humaine de la justice aux femmes.
6. Elle demande également au Comité des Ministres, s'agissant de la résolution des conflits qui existent dans la région, de favoriser la participation des femmes dans la résolution de ces conflits et de porter une attention accrue aux femmes réfugiées et déplacées qui se trouvent dans une situation particulièrement vulnérable.
7. Enfin, elle demande au Comité des Ministres d'encourager la pleine participation de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie aux Campagnes du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, et sur la lutte contre la traite des êtres humains.

---

1. Texte adopté par la Commission permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 16 mars 2007 (voir [Doc. 11178](#), rapport de la commission de l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, rapporteuse: Mme Oskina).

